

*Radio-Loi*

de la *Motion Pictures Association* américaine, qui était un ami intime de l'ancien président Ronald Reagan, a dit que les Canadiens ne pouvaient pas faire cela. Puis, des gens comme l'ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et actuel président du Conseil des arts du Canada, M. Gotlieb, ont envoyé des télégrammes au gouvernement canadien le priant de ne pas faire cela, de ne pas nous aliéner ainsi l'amitié des Américains, de tout faire pour favoriser la conclusion de l'Accord de libre-échange. Qu'a fait le gouvernement? A la première véritable épreuve de force entre la culture et l'Accord de libre-échange, le gouvernement s'est empressé de retirer son projet de loi. En fait, il en a déposé un autre qui prévoyait l'octroi de subventions à quelques sociétés cinématographiques canadiennes, ce qui n'inquiétait pas outre mesure les Américains.

J'ai réussi à obtenir un exemplaire du projet de loi gouvernemental et j'en ai repris le contenu dans un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déposé. Celui-ci est exactement identique au projet de loi gouvernemental et, grâce à lui, tous les Canadiens ont pu voir ce que le gouvernement se préparait à faire avant les négociations sur le libre-échange et comment il a reculé à cause de cet accord et en dépit du fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré que la culture n'était pas au nombre des points visés dans le cadre des négociations sur l'Accord de libre-échange. Je le signale pour faire voir à quel point le gouvernement est capable de reculer quand il est sous le feu des Américains ou de ses amis du monde des affaires.

Donc, je le répète, l'industrie cinématographique est contrôlée à 97 p. 100 par l'étranger; seulement 3 p. 100 des vidéo-cassettes neuves vendues au pays sont canadiennes. Les éditeurs canadiens n'ont que 30 p. 100 du marché intérieur; 77 p. 100 des revues vendues au Canada sont étrangères. Le gouvernement vient de sabrer dans la subvention postale qui permettait à beaucoup de sociétés canadiennes de survivre sur un marché difficile. Par ailleurs, 85 p. 100 des disques et bandes magnétiques vendus au pays sont d'origine étrangère. Comme le reconnaît le gouvernement lui-même dans une étude du ministère de l'Industrie, l'industrie canadienne du disque a été bradée à l'occasion du libre-échange.

Je ne demande pas de nous isoler de l'étranger. Nous vivons dans un monde international et il nous faut communiquer à l'échelle internationale. Il n'y a pas un pays au monde qui ne se considère pas comme la colonie d'un autre. Aucun autre pays industrialisé n'a permis à l'étranger de contrôler une part si grande du secteur vital des communications et de la culture. On ne peut pas conser-

ver une culture si on laisse les forces étrangères la gober. Il y a là un grand enjeu pour le Canada.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le secrétaire parlementaire du ministre des Communications invoque le Règlement.

**M. Edwards:** Le député a peut-être reçu mon signal. J'allais demander qu'il revienne au sujet en discussion. Il fait valoir des points très intéressants qui pourraient être discutés en Chambre à un autre moment peut-être.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Port Moody—Coquitlam.

**M. Waddell:** Je réponds au secrétaire parlementaire que c'est tout à fait dans le sujet. Il y a même dans le projet de loi un article qui permet au gouvernement de conserver le contrôle et de maintenir le caractère canadien du secteur. Le secteur a toujours son cachet canadien. Si on examine le comportement antérieur du gouvernement, on voit qu'il a pour habitude de reculer, de ne pas invoquer les articles de ce genre. Il n'intervient pas, et quand ses amis américains menacent il fait marche arrière.

Je dis qu'il faut agir pour que notre secteur des radio-communications ne soit pas la prochaine victime des prises de contrôle américaines. Je tiens à dire au secrétaire parlementaire qu'au NPD nous allons rester vigilants, pour empêcher le gouvernement de rester sans agir devant une nouvelle braderie causée par ce désastreux accord de libre-échange. Après tout, comme le dit Karl Deutsch, un des critères essentiels de l'existence d'un pays c'est qu'il a plus de communications à l'intérieur de son territoire qu'avec l'étranger.

Pour les raisons que j'ai indiquées, nous allons laisser passer le projet de loi aujourd'hui. Je pense que mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) désirait ajouter quelques mots sur ce projet de loi, après quoi nous sommes disposés à ce qu'il soit renvoyé immédiatement au comité.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Thunder Bay—Atikokan.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, j'ai deux petites choses à dire au sujet du projet de loi C-6. Je note qu'il modifie les qualifications exigées des radioamateurs. Dans certaines catégories, la connaissance du code morse n'est plus obligatoire. J'ai été président d'un club de radioamateurs de ma circonscription. N'ayant jamais reçu ma carte de compétence parce que je ne comprenais rien au code morse, c'est un changement dont je me félicite.

Je tiens surtout à profiter de l'occasion pour féliciter les radioamateurs des services de communication qu'ils